

Espagnol Langue Facultative: Master 2 (tous diplômés)
Niveau intermédiaire

Enseignant : Javier CASAS

Javier.Casas@u-paris2.fr

Intitulé du cours : Espagnol de spécialité (juridique et économique). Niveau intermédiaire

Niveau minimum requis : B1 - utilisateur indépendant CECR

« Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée. »

Un test de niveau sera effectué lors de la première séance afin de classer les étudiants.

Programme :

L'objectif du cours est le développement des compétences linguistiques dans le domaine de l'espagnol juridique et des affaires ainsi que l'acquisition de connaissances dans ces domaines de spécialité en rapport avec la culture des pays hispanophones.

Révision et consolidation des fondements grammaticaux et lexicaux à partir de dossiers thématiques sur l'actualité espagnole et des pays de l'Amérique latine mettant l'accent sur la terminologie de l'espagnol de spécialité.

Principaux thèmes abordés :

-Données générales sur l'Amérique latine et ses problématiques socio-économiques et politiques : les accords d'intégration régionale, l'Amérique latine et les États-Unis, l'Amérique latine et l'UE, le phénomène de la migration et la violence sociale, les négociations de paix en Colombie, l'ouverture du régime cubain, la crise au Venezuela...

-Données générales sur l'Espagne (économie, politique, société) à partir d'articles de presse (généraliste et spécialisée) : le système politique espagnol, les principaux indicateurs socio-économiques, les systèmes des communautés autonomes et les différences régionales, la (im)possibilité de la sécession de La Catalogne et ses conséquences.

-Étude du système juridique espagnol et des principaux systèmes juridiques latino-américains.

-Étude du système financier espagnol

-La marque *Espagne* et les principales entreprises espagnoles présentes à l'international

Modalités de contrôle des connaissances :

L'évaluation des étudiants a lieu en **contrôle continu sur les deux semestres**, en tenant compte de l'ensemble des travaux fournis à l'écrit ou présentés oralement. Une épreuve écrite sera organisée à la fin du premier semestre afin d'évaluer toutes les compétences.

L'attribution des points (2.5 points maximum pour les M2) se fait de la façon suivante :

- Evaluation : moyenne des travaux écrits et oraux: de 0 à 1 points
- Assiduité et participation active au sein du TD: de 0 à 1 points
- Progression : de 0 à 0,5 points

Bibliographie :

Presse généraliste et spécialisée (économique et juridique) en langue espagnole.

Anthologie de textes et exercices grammaticaux et de terminologie.

Espagnol Langue Facultative: Master 1/2 droit **Niveau avancé**

Enseignant : Javier CASAS

Javier.Casas@u-paris2.fr

Intitulé du cours : Espagnol juridique. Niveau avancé

Niveau requis : B+/ C1 - utilisateur expérimenté CECR

« Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours. »

Un test de niveau sera effectué lors de la première séance afin de classer les étudiants.

Programme traité :

L'objectif du cours est le développement des compétences linguistiques dans le domaine de l'espagnol juridique ainsi que l'acquisition de connaissances dans le domaine du droit en rapport avec la culture des pays hispanophones.

Consolidation de la grammaire et du lexique à partir de dossiers thématiques spécialisés sur l'actualité et à partir de documents juridiques, mettant l'accent sur la terminologie de l'espagnol de spécialité.

Principaux thèmes abordés :

- Données générales sur l'Amérique Latine et ses principales problématiques politiques et juridiques
- Données générales sur l'Espagne à partir d'articles de presse généraliste et spécialisée : le système politique espagnol, les principaux indicateurs socio-économiques.
- Les institutions politiques espagnoles
- Les partis politiques en Espagne.
- L'Espagne des communautés autonomes
- Le défi de la sécession de La Catalogne et la possibilité d'une réforme constitutionnelle.
- Analyse comparative des principales constitutions latino-américaines
- Étude du système juridique espagnol et des principaux systèmes juridiques latino-américains : convergences et divergences.
- Analyse du discours juridique à partir de l'étude de différents types de décisions de justice et d'actes notariés.

Modalités de contrôle des connaissances :

L'évaluation des étudiants a lieu en **contrôle continu sur les deux semestres**, en tenant compte de l'ensemble des travaux fournis à l'écrit ou présentés oralement. Une évaluation écrite sera organisée à la fin du premier semestre.

L'attribution des points (2.5 points maximum pour les M2 / 3 points maximum pour les M1) se fait de la façon suivante :

- Evaluation : moyenne des travaux écrits et oraux: de 0 à 1 points
- Assiduité et participation active au sein du TD: de 0 à 1 points
- Progression : de 0 à 0,5 points pour les M2 / de 0 à 1 points pour les M1

Bibliographie :

Presse généraliste et spécialisée (juridique) en langue espagnole.

Anthologie de documents juridiques et exercices grammaticaux et de terminologie.

Espagnol Langue Facultative: Master 1 Droit Niveau intermédiaire

Enseignant : Javier CASAS

Javier.Casas@u-paris2.fr

Intitulé du cours : Espagnol juridique. Niveau intermédiaire

Niveau minimum requis : B1 - utilisateur indépendant CECR

« Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.»

Un test de niveau sera effectué lors de la première séance afin de classer les étudiants.

Programme traité :

L'objectif du cours est le développement des compétences linguistiques dans le domaine de l'espagnol juridique ainsi que l'acquisition de connaissances dans ce domaine de spécialité en rapport avec la culture des pays hispanophones.

Révision et consolidation des fondements grammaticaux et lexicaux à partir de dossiers thématiques sur l'actualité espagnole et des pays de l'Amérique Latine mettant l'accent sur la terminologie de l'espagnol de spécialité.

Principaux thèmes abordés :

-Données générales sur l'Espagne à partir d'articles de presse (généraliste et spécialisée) : le système politique espagnol, les principaux indicateurs socio-économiques.

-Les institutions politiques espagnoles

-Les partis politiques en Espagne.

-L'Espagne des communautés autonomes

-Le défi de la sécession de La Catalogne et la possibilité d'une réforme constitutionnelle.

-Données générales sur l'Amérique latine et ses problématiques socio-économiques et politiques. Les accords d'intégration régionale, l'Amérique latine et les États-Unis, l'Amérique latine et l'UE, le phénomène de la migration et la violence sociale, les négociations de paix en Colombie, l'ouverture du régime cubain, la crise au Venezuela...

-Étude du système juridique espagnol et des principaux systèmes juridiques latino-américains : convergences et divergences.

Modalités de contrôle des connaissances :

L'évaluation des étudiants a lieu en **contrôle continu sur les deux semestres**, en tenant compte de l'ensemble des travaux fournis à l'écrit ou présentés oralement. Une évaluation écrite sera organisée à la fin du premier semestre.

L'attribution des points (3 points maximum pour les M1) se fait de la façon suivante :

- Evaluation : moyenne des travaux écrits et oraux: de 0 à 1 points
- Assiduité et participation active au sein du TD: de 0 à 1 points
- Progression : de 0 à 1 points

Bibliographie :

Presse généraliste et spécialisée en langue espagnole.

Anthologie de textes et exercices grammaticaux et de terminologie.